

Image not found or type unknown



Litige organisme certificateur en bio.

Par **SEGALA_old**, le **08/08/2007 à 10:20**

Viticultrice en Bio en Gironde, en fermage. 4,5 ha vendus en 2000. rnrn2 ha arrachés en 2006.
rnrnLe tout vérifié ECOCERT.rnrnSuis actuellement au RMI, avec 377,04 euros.
rnrnECOCERT me demande 388 euros en facturation 2006. J'avais prévenu le vérificateur,
mais pas envoyé de lettre en temps et en heure.rnrnSuis obligée de payer au Recouvrement
de Créance (BEDE S.A) auquel Ecocert m'a adressé ? rnrnMerci de m'apporter votre aide,
Salutations les meilleures